

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présents)
- FNSCBA CGT (Absent)
- CFE-CGC (Absent)

RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE APPROUVÉ

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

9h00 / 13h

Visio conférence

<u>TABLE DES MATIERES</u>

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP DU 7 OCTOBRE 2020	3
III.	VALIDATION DU CALENDRIER 2021 ET PROGRAMME INDICATIF DES SUJETS.....	3
IV.	REVISION ACCORD DE FUSION (MANDATS ETC).....	5
V.	TELETRAVAIL : POSITION DES OS ET OP : PRÉVISIONNEL DE NEGOCIATION.....	5
VI.	ACCORD CONTRAT DE CHANTIER	6

RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP DU 18 NOVEMBRE 2020

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP DU 7 OCTOBRE 2020

POSITION

Abstention : CFTC, SYNATPAU CFDT,

Opposition : FO (des explications seront apportées lors de la prochaine CMP du 9-12-2020)

Approbation : UNGE, UNTEC, FENIGS, CSNGT,

L'UNGE et L'UNTEC demandent le motif de l'opposition.

DECISION

Relevé des décisions non approuvé .

III. VALIDATION DU CALENDRIER 2021 ET PROGRAMME INDICATIF DES SUJETS.

POSITION

- Mercredi 13 janvier 2021.
- Mercredi 10 février 2021
- Mercredi 17 mars 2021
- Mercredi 14 avril 2021
- Mercredi 19 mai 2021
- ~~Mercredi 23 juin 2021~~ — Mercredi 16 juin 2021
- ~~Mercredi 1er septembre 2021~~ Mercredi 15 septembre 2021
- Mercredi 6 octobre 2021 -
- ~~Mercredi 10 novembre 2021~~ Mercredi 3 novembre 2021
- Mercredi 8 décembre 2021 -

DECISION

Approbation en séance du calendrier 2021 de la CMP avec les modifications faites en séance.

Programme indicatif des sujets :

POSITION

FO : Classification entre les deux branches et harmonisation des salaires.

CFTC : Harmonisation des salaires, solder les sujets engagés.

SYNATPAU CFDT : Respect de l'agenda social défini dans l'accord de fusion et des règles pour faire avancer un sujet de négociation jugé prioritaire.

LUNTEC : Rejoint le SYNATPAU CFDT et précise que l'article 16 de l'accord de fusion soit appliqué et que si une OS ou OP demandent une modification de cet ordre, qu'un travail soit établi en amont par le demandeur pour une diffusion auprès des membres de la commission.

- Solder les sujets engagés.

FENIGS ET CSNGT : Solder les sujets engagés (Aboutissement ou interruption). CDI de chantier, Temps de déplacements, Télétravail.

L'UNGE :

-Négociation obligatoire à traiter par chaque branche.

-Respect le planning cité dans l'accord de fusion,

-Harmonisation de la grille de classification avec accompagnement extérieur.

- Solder les sujets engagés.

DECISION

Priorité sur le solde des sujets engagés en 2020 : Contrat de chantier et toilettage de l'accord de fusion.

Pour 2021, chaque CMP sera divisée en 3 parties :

-Négociations obligatoires.

-Agenda social de l'article 16 de l'accord de fusion.

-Harmonisation des classifications.

IV. REVISION ACCORD DE FUSION (Mandats etc)

POSITION :

OP :

UNGE : Avis favorable et proposition de formaliser le texte sous forme d'accord.

UNTEC et FENIGS : Avis favorable

CSNGT : Le texte en lui-même est correct mais n'étant pas signataire de l'accord de fusion, nous ne sommes pas favorables sur ce texte.

OS :

SYNATPAU CFDT : Avis favorable.

CFTC : Avis défavorable car la CFTC est contre le principe des mandats.

FO : Le texte en lui-même est correct mais n'étant pas signataire de l'accord de fusion, nous ne sommes pas favorables sur ce texte.

DECISION

Les membres de la CMP mandatent l'UNGE pour formaliser le projet de texte sous forme d'avenant, pour le 27/11/2020, qui sera envoyé par le secrétariat de la CMP, et proposer une solution de signature à distance pour l'ensemble des partenaires sociaux.

V. TELETRAVAIL : POSITON DES OS et OP : Prévisionnel de négociation

POSITION :

FO : En attente des négociations interprofessionnelles.

SYNATPAU : En attente des négociations interprofessionnelles pour négocier nos spécificités.

CFTC : Proposition d'un texte d'accord, actuellement à l'étude au service juridique pour la prochaine CMP.

UNGE, UNTEC, FENIGS : En attente des négociations interprofessionnelles.

CSNGT : Au vu de ces informations que je n'avais pas en ma possession, nous sommes favorables à attendre les retours de l'interpro. Toutefois s'il y a une proposition d'accord, nous serons favorables à la négociation.

DECISION

La CMP propose d'ouvrir les négociations sur le télétravail sur la base de la proposition de texte de la CFTC.

UNGE, UNTEC, FENIGS : Contre l'ouverture des négociations, dans l'attente d'accord national.

CSNGT : La CSNGT est favorable à la négociation mais souhaite une plus grande adhésion des OP.

SYNATPAU CFDT, FO, CFTC : Avis favorable

La proposition d'ouverture des négociations sur le télétravail n'est pas validée.

VI. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER

POSITION :

FO, CFTC : Ouverture Niveau 3 échelon 2

SYNATPAU CFDT : Sans avis

FENIGS, UNTEC, UNGE, CSNGT : Demandent le report à la CMP du 9/12/2020

DECISION

Report à la CMP du 9 décembre 2020

Ordre du jour de la CMP DU 9 DECEMBRE 2020 :

Dans la mesure du possible, cette commission se tiendra en présentiel en journée complète dans les locaux de l'UNTEC - 74 rue de la Fédération 75015 PARIS.

Pour l'organisation des repas : L'UNTEC pourra passer une commande générale et adressera la facture à l'APGTP avec répartition par OS et OP.

Dans l'impossibilité de se réunir en présentiel, la réunion se tiendrait en distanciel de 9h à 13h avec les moyens techniques de l'UNGE.

1. Approbation de l'ODJ.
2. Validation des relevés des décisions des CMP du 7 octobre 2020 et 18 novembre 2020.
3. Relecture et signature de l'avenant de l'accord de fusion
4. Accord contrat de chantier
5. Point sur les négociations obligatoires et programmation.
6. Réflexion méthodologique pour la révision de la grille de classification.